



Pour la Rentrée scolaire N'oubliez pas vos prestations !!

1-aide aux séjours enfants

L'imprimé est à demander à vos services ressources humaines si vous avez envoyé vos enfants en colonies de vacances, centre de loisirs ou séjourner dans un gîte.

Montant de l'aide

Taux applicables à compter du 1er janvier 2017 (date du fait générateur soit le premier jour du séjour)

Colonies de vacances (dans la limite de 45 jours par année civile):	
Enfants de moins de 13 ans :	7,31 € par jour
•Enfants de 13 à 18 ans :	11,06 € par jour
En centre de loisirs sans hébergement	
•Journée complète :	5,27 € par jour
•Demi-journée :	2,66 € par jour
En maisons familiales de vacances et gîtes (dans la limite de 45 jours par année civile):	
•Séjours en pension complète :	7,69 € par jour
•Autre formule	: 7,34 € par jour
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'une durée supérieure à 5 jours	
•Forfait de 21 jours ou plus	: 75,74 €

•Pour les séjours d'une durée inférieure :	3,60 € /jour
Séjours linguistiques	
Enfants de moins de 13 ans	: 7,31 € par jou
Enfants de 13 à 18 ans :	11,07 € par jour
Séjours en centres de vacances spécialisés:	20,85 € par jour

2. le CESU horaires atypiques

Un dispositif vient se cumuler au CESU Garde d'enfant 0-6 ans
 Les agents, travaillant en horaires atypiques : audiences tardives ,
 éducateur, surveillant peuvent bénéficier annuellement d'une aide
 forfaitaire de **185 euros**

Une bonification de 20 %, est apportée aux familles monoparentales,
 ainsi qu'aux enfants souffrant de Handicap.

3. Le CESU 6 à 12 ans

Vous pouvez bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à **350 €** de
 CESU Activités Périscolaires

.Elle vous permet de payer tout ou partie des frais de garde de vos
 enfants scolarisés jusqu'à leur 12 ans, à domicile, aide aux devoirs ou à
 l'extérieur soutien scolaire accompagnement trajet ecole/domicile

Vous pouvez vous adresser à www.chequedomicile.fr

Maintien des aides financières versées par la
 CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE, AGED, AFEAMA...).

Tout ceci en plus du CESU classique 0 à 6 ans.

La CGT milite toujours pour la création d'un CESU 6-17

Le SPORT

La rentrée ce sont les inscriptions sportives, pour vos enfants , de nombreux CRAS participent aux licences sportives des enfants, mais pour vous l' ASMJ continue sa participation d'un montant de 30 euros pour l'inscription d'un agent à une activité sportive.

A noter que l'administration verse en retard la subvention, de ce fait des licences 2016 sont en attente de paiement.

ASMJ 12-14, Rue Charles Fourier, 75013 PARIS